

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2019

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2019

Date de convocation : 22 mars 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Lundi 1^{er} Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 15, votants 15

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : M. FRIMIN Denis, Mesdames TURPAUD Marie-Caroline et RENAUDIN Cécile

Secrétaire de séance : M. Johann LECIGNE.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Compte administratif 2018 budget commune

Sous la présidence de M. Richard SIGWALT adjoint délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	1.476.936,40 €
Recettes	2.273.523,25 €
Résultat de l'exercice :	796.586,85 €

Investissement

Dépenses	2.438.638,38 €
Recettes	2.125.051,28 €
Résultat de clôture (déficit)	- 313.587,10 €
Restes à réaliser en dépenses :	633.000 €
Restes à réaliser en recettes :	424.710,02 €

Hors de la présence de Monsieur GUERINEAU, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2018.

Compte administratif 2018 budget assainissement

Sous la présidence de M. Richard SIGWALT adjoint délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du service assainissement qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	135.613,69€
Recettes	151.835,22€
Excédent de clôture :	16.221,53€

Investissement

Dépenses	168.495,67€
Recettes	100.201,08€
Déficit de clôture :	68.294,59€

Hors de la présence de Monsieur GUERINEAU, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement 2018.

Compte administratif 2018 budget lotissement Priaureau

Sous la présidence de M. Richard SIGWALT, adjoint délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du lotissement communal « le Priaureau » qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	225.769,33 €
Recettes	33.288,41 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	37.010,01 €

Hors de la présence de Monsieur GUERINEAU, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement le Priaureau 2018.

Compte administratif 2018 budget lotissement du Gaveau

Sous la présidence de M. Richard SIGWALT, adjoint délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du lotissement communal « le Gaveau » qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	603.926,70 €
----------	--------------

Recettes	603.926,70 €
----------	--------------

Investissement

Dépenses	635.462,39 €
----------	--------------

Recettes	650.000 €
----------	-----------

Excédent	14.537,61€
----------	------------

Hors de la présence de Monsieur GUERINEAU, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement le Gaveau 2018.

Compte administratif 2018 budget ZA marne

Sous la présidence de M. Richard SIGWALT, adjoint délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2018 de la zone artisanale de la Marne qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	0 €
----------	-----

Recettes	0 €
----------	-----

Investissement

Dépenses	0 €
----------	-----

Recettes	0 €
----------	-----

Hors de la présence de Monsieur GUERINEAU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif de la zone artisanale de la Marne 2018.

Compte de gestion 2018 commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2018 service assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2018 budget lotissement Priaureau

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2018 budget lotissement Gaveau

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2018 budget zone artisanale de la Marne

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats exercice 2018 commune

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ainsi présenté

Section Investissement

Dépenses réalisées	2.438.638,38 €
Recettes réalisées	2.125.051,28 €
Résultat de l'exercice	- 313.587,10 €
Résultat de clôture de l'ex.précédent	- 545.305,68 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 858.892,78 €

RAR en dépenses	- 633.000 €
RAR en recettes	+424.710,02 €
Besoin de financement	208.289,98 €

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées	1.476.936,40 €
Recettes réalisées	2.273.523,25 €
Résultat de l'exercice	796.586,85 €

décide d'affecter la somme de 796.586,85 € en section d'investissement (c/1068) et la somme de 858.892,78 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (c/001)

Affectation des résultats 2018 service assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 qui s'établit de la façon suivante :

Section Investissement

Dépenses réalisées	168.495,67 €
Recettes réalisées	100.201,08 €
Résultat de l'exercice	- 68.294,59€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	191.574,22€
RESULTAT DE CLOTURE	123.279,63€

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées	135.613,69€
Recettes réalisées	151.835,22€
Résultat de l'exercice	+ 16.221,53€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	54.232,72€
RESULTAT GLOBAL	70.454,25€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 70.454,25€ en résultat antérieur de la section de fonctionnement (002) 123.279,63€ en résultat antérieur de la section d'investissement (001)

Affectation des résultats 2018 Lotissement communal du Gaveau

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 qui s'établit de la façon suivante :

Section Investissement

Dépenses réalisées	635.462,39 €
Recettes réalisées	650.000 €
Résultat de l'exercice	14.537,61€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	-€
RESULTAT DE CLOTURE	14.537,61€

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées	603.926,70€
Recettes réalisées	603.926,70€
Résultat de l'exercice	0€

Résultat de clôture de l'exercice précédent -
RESULTAT GLOBAL 0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 14.537,61€ en résultat antérieur de la section d'investissement (001)

Vote du taux des impôts locaux

Vu le Budget Primitif 2019 et le produit fiscal attendu,
Vu l'état 1259 transmis par la Préfecture, notifiant le produit fiscal attendu,
Considérant la nécessité de poursuivre l'évolution constante des taux sans trop greffer le budget des ménages,

Sur proposition des membres de la commission communale des Finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, décide l'augmentation du taux des impôts locaux de 1,5% soit

Taxe Habitation	17,21 %
Taxe Foncière Bâti	26,34 %
Taxe Foncière Non Bâtie	52,43 %

Budget Primitif 2019 Commune

Le conseil municipal vote les crédits du Budget Primitif 2019 de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	2.059.573,64 €
Recettes	2.059.573,64 €

Investissement

Dépenses	2.053.060,00 €
Recettes	2.053.060,00 €

Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2019 service assainissement

Le conseil municipal vote les crédits du Budget Primitif 2019 du service assainissement de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	161.854,25 €
Recettes	161.854,25 €

Investissement

Dépenses	257.481,63 €
Recettes	257.481,63 €

Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2019 Lotissement communal Le Gaveau

Le conseil municipal vote les crédits du Budget Primitif 2019 du lotissement communal le Gaveau de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	911.800 €
Recettes	911.800 €

Investissement

Dépenses	976.300 €
Recettes	976.300 €

Adopté à l'unanimité.

Emprunt – Investissements 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de procéder aux opérations d'investissement 2019, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 660.000 €.

Suite à consultation de 4 organismes bancaires, le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :	1 an
Montant du contrat de prêt :	660 000,00€
Durée du contrat de prêt :	15 ans
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements 2019

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	660 000,00€
-----------	-------------

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/05/19, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 1,11%**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Subvention communale au C.C.A.S.

Après avoir pris connaissance du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale, Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'inscription budgétaire de la subvention communale à verser au Centre Communal d'Action Sociale fixée à la somme de **2.779,43 euros**.

Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre d'un passeport pour l'accession

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental de la Vendée a modifié son programme « Eco-PASS » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves (achat terrain et construction, VEFA et location accession) en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait continuer à apporter une aide forfaitaire de 1500€ aux ménages respectant les conditions suivantes :

- dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur la commune de Saint-Gervais

Concernant l'instruction des demandes, le conseil municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable continue de recevoir les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé.

L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide

- de mettre en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus,
- que l'aide accordée par dossier sera de 1500€ quel que soit la composition familiale de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à 2 par année civile,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

Demande de participation Union des commerçants fête de la musique 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a reçu une demande de participation communale de l'Union des commerçants gervinois. En effet, cette association souhaite organiser la fête de la musique le 21 juin sur la commune avec la venue de 3 groupes de musique. L'association sollicite donc le conseil municipal pour l'octroi d'une participation de 1.500€ correspondant aux cachets des orchestres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide d'attribuer à l'union des commerçants gervinois une participation communale de 1500€ afin d'organiser la fête de la musique le 21 juin prochain
- Indique que cette somme sera versée à l'issue de la manifestation sur présentation des factures des orchestres étant réellement intervenues.

Tarif location de la salle de sports et foyer des primevères

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année en novembre le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le tarif de location des salles municipales.

Il interroge les membres de l'assemblée sur la pertinence de fixer un tarif de location pour la salle de sports, notamment pour les associations qui l'utilisent à but lucratif ainsi que le foyer des primevères qui peut être loué par toute personne, hors association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à compter du 02 avril 2019

- Fixe le tarif de location de la salle de sports à **80€** la journée pour une utilisation par une association gervinoise à but lucratif ou une école hors Saint-Gervais
- Fixe le tarif de location du foyer des primevères à **50€** pour une utilisation par un particulier dans le cadre d'une réunion d'une demi-journée.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Lotissement clos du Gaveau – proposition de transfert des équipements communs dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de la société BEL'VIMMO le sollicitant pour le transfert dans le domaine public communal des équipements du lotissement le clos du Gaveau. Une visite d'inspection des lotissements a été organisée avec l'agence de service aux collectivités locales de Vendée et le cabinet Cesbron, géomètre, qui a pointé plusieurs éléments à améliorer pour un transfert des équipements. Une partie de ces travaux a été réalisée, reste la mise en service de l'éclairage public.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que si la commune accepte cette intégration, elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie. Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce transfert d'équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le transfert dans le domaine public communal de la voirie et des espaces verts du lotissement le clos du Gaveau soit les parcelles AH 168-169 et 170
- Accepte de prendre en charge les frais d'éclairage du lotissement le Clos du Gaveau, à **la seule condition que la mise en service de l'éclairage public soit réalisée par la société BEL'VIMMO auparavant**
- Indique que les frais notariés seront à la charge de la **société BEL'VIMMO**
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents et acte authentique afférents à ce dossier.

Aménagement paysager stade des Primevères – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux d'aménagement paysager du stade des Primevères, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux :

- Réalisation d'un passage à gué en béton balayé
- Habillage des têtes de drains
- Fourniture et pose d'un drain agricole
- Remise à niveau de regards

L'avenant n°1 présenté par l'entreprise ID VERDE, titulaire du marché, fait état d'une plus-value de 3.120€ HT faisant porter le montant total du marché à 73.628,40€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Demande de subvention Conseil Départemental aide à la voirie de marais 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Vendée propose aux collectivités vendéennes un programme d'aide à la voirie de marais selon un règlement adopté le 12 juillet 2017. Le programme a pour objectif d'aider les communes dans l'entretien des routes situées sur la couche géologique d'argiles de marais. Pour 2019, au vu des travaux de voirie envisagés, une demande de financement pourrait être sollicitée pour le chemin du Marais Moreau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve les travaux de voirie de marais pour le chemin du Marais Moreau
- Sollicite une subvention d'un montant de 12.804€, auprès du conseil départemental de la Vendée dans le cadre du programme d'aide à la voirie de marais
- Accepte le plan de financement tel que présenté
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir pour ce dossier.

SyDEV – convention pour ajouts points lumineux voie accès MARPA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant l'ajout de points lumineux sur le chemin d'accès à la MARPA.

Le montant des travaux est de 1.909 € HT. Le SyDEV prenant à sa charge 30% de ce montant, la participation de la commune s'élève à 1.336 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2019, compte 65548.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Conseil d'école du 22 mars 2019

Mme Jocelyne DESDOUETS-FERANDIN donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du vendredi 22 mars 2019.

ASSOLI – Participation financière Espace de Vie Sociale

Monsieur le Maire fait le bilan à l'assemblée de la première année de fonctionnement de l'espace de vie sociale mis en place l'an dernier par l'Office Enfance Jeunesse. Un bilan très positif qui permet d'acter de nombreuses manifestations rassemblant jeunes et moins jeunes sur l'ensemble des quatre communes concernées.

Afin de poursuivre ces réalisations, l'ASSOLI sollicite les communes pour l'attribution d'une subvention de 12.000€. Suite à une réunion entre Maires et comme l'an passé, il a été décidé que pour 2019, la participation de chaque commune serait de 3000€. Il demande donc au conseil municipal son avis sur cette répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte de verser à l'ASSOLI en 2019 une subvention de 3000€ au titre du

- fonctionnement de l'espace de vie sociale
- Indique que cette somme sera inscrite au BP 2019, compte 6574
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Ateliers de bibliothérapie

Monsieur Jean LOIZEAU présente à l'assemblée un devis d'une consultante proposant d'organiser à la médiathèques trois ateliers de bibliothérapie créative sur les mois d'avril à juin pour 450€. Le conseil municipal y est favorable.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

- N°06/2019 MENARD Fabien à PANCRACE Christophe, 4 allée des cavalières
- N°07/2019 Consorts VALOT à GUINEHEUX David, 7 allée du manège
- N°08/2019 BEGAUD Maryvonne à NICOU Emmanuel, 289 chemin du Grand Taizan
- N°09/2019 BEGAUD Maryvonne/RIO Michel Parc Résidentiel les Epinettes à NICOU Emmanuel, 347 chemin du Grand Taizan
- N°10/2019 GANDEMER Vincent à HINNY Yves, 28 rue du Haras

Accueil périscolaire – attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal avait accepté le lancement de la consultation des entreprises pour le projet du nouvel accueil périscolaire. La consultation a eu lieu du 7 au 25 mars 2019.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal

- Décide de retenir les entreprises suivantes

Lots	Dénomination	Entreprise retenue	Montant HT
1	VRD / Terrassements		
2	Gros Œuvre	LEROY	24.848,83€
3	Construction modulaire	COUGNAUD	175.000,00€
4	Bardage panneaux et bardage bois		
5	Charpente métallique et couverture polycarbonate		
6	Plomberie / Climatisation	MENANT	8.300,00€
7	Electricité / Courants faibles	MENANT	12.200,00€

- Dit que les lots 1, 4, 5 feront l'objet d'une nouvelle consultation
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux retenus.
- Dit que cette dépense d'un montant total HT de 220.348,83 € (sans les lots 1-4-5) est inscrite au Budget Primitif 2019, opération 76.

Rénovation salle du Villebon – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du Villebon, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux.

- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise IECP, titulaire du lot 11, fait état d'une plus-value de 1.099,46€ HT faisant porter le montant total du marché à 18.161,26€ HT.
- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise LILIAN, titulaire du lot 7, fait état d'une plus-value de 370,09€ HT faisant porter le montant total du marché à 15.008,30€ HT.
- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise RABALLAND, titulaire du lot 5, fait état d'une plus-value de 857€ HT faisant porter le montant total du marché à 11.525,81€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Date à retenir :

- Repas des aînés le mercredi 24 avril à 12h30 salle des primevères
- Troc plantes le samedi 27 avril de 8h30 à 14h parc de la salamandre
- Elections Européennes le dimanche 26 mai de 8h à 18h.
- Prochains conseils municipaux : lundi 27 mai et 24 juin 2019 à 20h.

Le Maire,

